

AVEC LE SOUTIEN DE





Semaine vieillissement et précarité Novembre 2020 : synthèse des ateliers À l'occasion de la publication des outils sur l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes par les acteurs du secteur AHI des et des structures de soins résidentiels, la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France a organisé trois ateliers d'échanges :

- Repérage de la perte d'autonomie et présentation de l'outil d'aide au repérage de la perte d'autonomie conçu par la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France;
- Intervention des services à domicile au sein des structures d'hébergement et présentation des fiches pratiques produites par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France;
- La construction avec les personnes d'un parcours d'orientation vers les dispositifs mieux adaptés à leur situation.

Ces ateliers ont permis aux professionnel.le.s des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions d'échanger sur leurs pratiques et besoins, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes. Dans chaque atelier, une même question a été posée aux participant.e.s: Quelles actions puis-je mettre en œuvre à l'échelle de ma structure pour améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes?

La synthèse à suivre vise à présenter les éléments saillants qui sont ressortis des échanges tenus lors de ces ateliers.

Un besoin d'information des professionnel.le.s et une meilleure connaissance des dispositifs personnes âgées

Les ateliers organisés à l'occasion de la semaine « Vieillissement et précarité » ont fait ressortir le besoin d'une meilleure information et connaissance des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées par les professionnel.le.s du secteur AHI et des structures médico-sociales de soins résidentiels.

C'est le principal besoin qui a été remonté lors des inscriptions aux ateliers, mais également lors des ateliers eux-mêmes.

Pour preuve, ce besoin d'information a été mis en lumière par les réponses apportées par les participant.e.s à l'occasion de quizz relatifs aux ateliers sur la mobilisation des services à domicile, ainsi qu'à l'orientation vers les dispositifs personnes âgées / personnes accompagnées.

Les outils conçus par la Fédération dans le cadre du projet de formation et d'outillage des profesisonnel.le.s sur la question « Vieillissement et précarité » viennent donc répondre à un réel besoin. Il est apparu également que les professionnel.le.s avaient une faible connaissance des annuaires préexistants leur permettant de repérer les services et structures mobilisables.

Dans tous les ateliers, la question de la diffusion des outils existants, de leur appropriation ainsi que celle de l'information et de la formation des professionnel.le.s a été identifiée comme centrale.

Expériences inspirantes partagées

Certain.e.s participant.e.s ont témoigné d'actions dans ce champ, notamment via le suivi de formations sur le sujet, proposées soit par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, soit par la mission Interface du Samu social de Paris.

L'association Emmaüs Solidarité a également développé l'information des professionnel.le.s de l'association par la création de « mémos » sur les dispositifs à destination des personnes âgées, diffusés dans la lettre d'information de la Mission Santé.



Ressources: plusieurs annuaires existent sur les dispositifs des structures du champ de l'accompagnement des personnes âgées en Ile-de-France:

- Il existe plusieurs annuaires recensant les dispositifs des structures du champ de l'accompagnement des personnes âgées en Île-de-France :
- Les sites internet des MAIA : pour tous les services et établissements médico-sociaux à destination des personnes âgées et plus largement les services sociaux, sanitaires et médico-sociaux qui peuvent être amenés à être mobilisés dans l'accompagnement des personnes âgées :

75	http://maillage75.sante-idf.fr/
77	http://maillage77.sante-idf.fr/
78	http://maillage78.sante-idf.fr/
91	http://maillage91.sante-idf.fr/
92	http://maillage92.sante-idf.fr/
93	http://maillage93.sante-idf.fr/
94	http://maillage94.sante-idf.fr/
95	http://maillage95.sante-idf.fr/

- Le site via trajectoire : pour les établissements médico-sociaux avec hébergement, permet également de faire une demande d'admission en ligne : ViaTrajectoire | Site officiel | Orientation sanitaire et médico-sociale (sante-ra.fr) :
- Le site gouvernemental : Pour les Personnes Agées Pour les personnes âgées | Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches (pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Aborder la question de la perte d'autonomie au sein des structures du secteur AHI et médico-sociales de soins résidentiels :

L'atelier dédié au repérage de la perte d'autonomie et à la présentation de l'outil d'aide au repérage de la perte d'autonomie conçu par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a permis d'échanger avec les professionnel.le.s présent.e.s sur la manière d'aborder cette question dans des structures qui ne sont pas dédiées aux personnes âgées.

La question du repérage de la perte d'autonomie a également amené celle des actions de prévention de la perte d'autonomie pouvant être mises en œuvre auprès des résident.e.s.

Expériences inspirantes partagées

Eric Lemercier, chef de service du LAM Olympiades porté par le Groupe SOS Solidarités, a présenté à cette occasion les travaux menés au sein de cette structure médico-sociale : un outil dédié d'évaluation et de suivi de la perte d'autonomie des résident.e.s.

Réécouter l'intervention d'Eric Lemercier



Des expériences ont également été partagées à ce sujet par les participant.e.s. :

- · Dans le cadre des travaux de la plateformeVieillissement et Précarité (ViP) portée par le Relais Ozanam en Région Auvergnes Rhône Alpes auprès des pensions de famille, des pensions de famille ont été accompagnées pour intégrer la question de la perte d'autonomie des résident.e.s dans leurs projets d'établissement. Par ailleurs, des réunions de synthèse sur la situation des résident.e.s ont pu être développées, en associant les personnes concernées et en abordant la question de la perte d'autonomie.
- Dans le cadre de sa mission Santé, l'Association Emmaüs Solidarité a également mis en place, à destination des personnes accompagnées, des ateliers pouvant participer à la prévention de la perte d'autonomie : ateliers nutrition, activités sportives de motricité douce, ateliers autour de la question du sommeil, etc.
- Des participant.e.s ont également indiqué développer des partenariats avec les maisons de santé ou les médecins généralistes du territoire afin de faciliter le suivi des personnes accompagnées et l'orientation vers des bilans gériatriques.

Propositions et pistes d'action

Les propositions ont porté sur deux axes : la prise en compte de la perte d'autonomie dans l'accompagnement social dans les structures, en lien avec les personnes, et la prévention de la perte d'autonomie.

Dans l'optique de favoriser d'une part l'appropriation de l'outil d'aide au repérage de la perte d'autonomie conçu par la Fédération et de l'autre, la prise en compte de la perte d'autonomie et son repérage précoce dans l'accompagnement social :

- Présenter l'outil en réunions d'équipe et organiser si nécessaire des temps d'intervention de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF pour présenter l'outil dans les structures;
- Organiser des ateliers d'appropriation de l'outil par les professionnel.le.s;

- Proposer des formations et temps d'échanges de pratiques aux professionnel.le.s pour s'approprier l'outil, mais également travailler sur leurs représentations (de la perte d'autonomie, mais aussi de leur métier):
- Tester l'outil et faire remonter à la Fédération les retours des professionnel.le.s afin de permettre une évaluation régulière de celui-ci et de faire évoluer sa version numérique si nécessaire;

- Proposer la mise en place de référent.e.s dans les structures qui seraient chargé.e.s de suivre l'utilisation de l'outil et de le diffuser auprès des nouveaux.elles collègues;
- Créer des rappels visuels sous forme d'illustrations reprenant chaque point de repérage (affichage dans les bureaux par exemple);

Afin de prévenir la perte d'autonomie et impliquer les personnes concernées dans l'accompagnement lié à la perte d'autonomie :

- Lorsque cela parait nécessaire, aborder la question de la perte d'autonomie lors des réunions de synthèse en associant les personnes concernées;
- Mettre en place des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution de la perte d'autonomie chez les publics accueillis afin de favoriser le lien avec les professionnel. le.s sanitaires et médico-sociaux, mais également de remonter des indicateurs fiables aux financeurs;

- Généraliser les ateliers de prévention de la perte d'autonomie dans les structures;
- Utiliser l'outil de repérage de la perte d'autonomie en accord et en lien constant avec les personnes concernées;

- Associer les personnes concernées aux temps d'échanges entre professionnel.le.s sur leur situation :
- Organiser des temps d'information et de sensibilisation à destination des personnes sur ce qu'est la perte d'autonomie, sur les mesures de prévention pouvant être mises en œuvre ainsi que sur les dispositifs et aides mobilisables, afin de leur permettre d'exprimer leurs souhaits et projet de vie en cas de perte d'autonomie.

Ressources:

- Outils développés par la plateforme ViP sur le vieillissement en pension de famille : Guide «J'aimerais que ça ce passe comme ça pour ma fin de vie et après», rapport imagé de la recherche action menée en 2019 et d'autres outils à venir.
- Plateforme en ligne « Pour Bien Vieillir » proposant des outils dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie : Pourbienvieillir.fr

Développer le partenariat avec les services et établissements médico-sociaux du territoire : un enjeu central pour améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité

La création de partenariat avec les services et établissements médico-sociaux à destination des personnes âgées est l'enjeu central identifié lors des ateliers sur l'intervention des structures d'aide et de soins à domicile auprès des personnes accompagnées dans le secteur AHI et sur l'orientation des personnes vers les structures médico-sociales pour personnes âgées.

Le développement de partenariat est identifié comme nécessaire, à la fois pour améliorer l'interconnaissance entre les secteurs de la lutte contre les exclusions et de l'accompagnement des personnes âgées, mais également pour faire évoluer les représentations mutuelles et permettre aux personnes de mieux appréhender les options qui s'offrent à elles pour choisir leur lieu de vie.

Expériences inspirantes partagées

Lors de l'atelier dédié à la construction avec les personnes d'un parcours d'orientation vers les structures adaptées à leur situation, Thomas Baude, Coordinateur de la mission Interface pour le Samu social de Paris, a témoigné de l'importance du partenariat avec les structures médico-sociales pour personnes âgées pour favoriser l'orientation des personnes, ainsi que du nécessaire accompagnement des personnes dans la durée.

Réécouter l'intervention de Thomas Baude



Dalila Rahmani, Directrice de la Résidence Autonomie « La butte aux pinsons » portée par la Ville de Bagnolet, est, elle aussi intervenue lors de cet atelier afin d'aborder les leviers qui permettent une orientation réussie de personnes en situation de précarité, notamment ayant connu des parcours d'errance, dans les dispositifs de Résidence Autonomie.

Réécouter l'intervention de Dalila Rahmani



Des actions mises en œuvre dans leurs structures pour favoriser le lien avec les services et établissements médico-sociaux pour personnes âgées ont également été partagées par les participant.e.s :

- Sur certains établissements, notamment portés par l'Association des Petits Frères des Pauvres, des conventions de partenariat ont été établies avec les services d'aide et de soins à domicile, avec la mise en place de procédures partagées, pour encadrer et faciliter leur intervention auprès des résident.e.s de ces structures ;
- Des participant.e.s ont également développé un partenariat avec les services d'aides et de soins à domicile sans conventionnement, mais en instaurant des temps de coordination réguliers ou en associant les services à domicile aux réunions de synthèse sur un établissement :
- Une pension de famille a témoigné avoir créé un poste d'infirmier coordinateur trice pour favoriser le lien avec les services de soins et d'aide à domicile intervenant auprès des personnes hébergées;
- Des structures ont également témoigné de leur participation active à l'accompagnement des personnes durant une période de transition après l'admission en établissement médico-social ou encore de la participation aux instances d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées;
- Des visites d'établissements médico-sociaux ont également pu être organisées avec les personnes concernées.



Propositions et pistes d'action

Plusieurs pistes d'actions ont été proposées lors des ateliers pour permettre, à l'échelle d'une structure, de renforcer le partenariat avec les services et établissements médico-sociaux pour personnes âgées et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en leur permettant de choisir leur lieu de vie :

- Repérer les dispositifs pour personnes âgées existants dans un rayon donné autour de la structure d'exercice (à l'aide des annuaires des services et établissements médico-sociaux) afin de permettre la mise en lien et une meilleure identification des structures de proximité;
- Organiser avec les personnes des visites d'établissements avec hébergement pour personnes âgées (Résidences Autonomie, PUV, EHPAD, etc.) avant de construire un projet d'orientation;

- Présenter les services et établissements médico-sociaux aux résident.e.s lors de temps collectifs afin de permettre un échange entre ces services et établissements et les personnes accompagnées;
- Lorsque c'est possible et pertinent, mettre en œuvre des conventions de partenariat entre les structures du secteur lutte contre les exclusions et les services d'aide et de soins à domicile du territoire;

- Aménager les locaux des structures d'hébergement pour faciliter l'intervention des services de soins et d'aide à domicile (proximité des points d'eau, etc.);
- Développer les possibilités de séjours temporaires en établissement pour personnes âgées avec la possibilité de revenir en arrière pour favoriser la transition des personnes vers ces structures;

- Partager les expériences de partenariats et d'orientations réussies de personnes en situation de grande précarité vers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées;
- Travailler les projets d'orientation avec les personnes sur le long terme et mettre en place, lorsque c'est possible, une suite d'accompagnement des personnes dans les premiers mois suivant leur admission en établissement médico-social;

- Développer les visites et temps d'échanges croisés entre structures du secteur de la lutte contre les exclusions et structures du champ de l'accompagnement des personnes âgées dans le but de travailler sur les représentations mutuelles des profesionnel. le.s;
- Multiplier les postes d'infirmier.e.s coordinateur.trice.s sur les structures d'hébergement du secteur AHI et dans les pensions de famille lorsque cela est possible.